

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019

N°26

Objet : Création d'une ligne de transport temporaire des Transports urbains Dignols à compter du 11 décembre 2019

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, , DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 06/12/2019

Application agréée E-Infolite.com

99_DE-004-200067407-20191204-26_04122019

Madame Emmanuelle MARTIN, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports,

Les travaux en cours, de requalification urbaine du centre-ville de Digne-Les-Bains, d'une durée prévue d'un an impactent l'offre de stationnement.

Afin de faciliter l'accès au centre-ville par les habitants, pendant la période de travaux, il est proposé de procéder à la création d'un service de transport urbain temporaire du 11 décembre 2019 jusqu'à l'achèvement de ces travaux, chaque mercredi et samedi matin, jours de marchés.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de créer la desserte par le biais de moyens de transport existants au sein de la régie des TUD sur l'itinéraire suivant :

Prise en charge des usagers au niveau de l'arrêt de bus palais des Congrès puis passage devant l'entrée du Palais des Congrès pour rejoindre la rue de la République puis itinéraire vers le centre-ville par l'avenue Demontzey, dépose et reprise des usagers au niveau de l'arrêt gare routière. Puis il poursuit son trajet avenue de Verdun, emprunte le pont Beau de Rochas puis la route de Grenoble, l'avenue René Cassin jusqu'à la Halle des Sports/Stade Jean Rolland et y effectue son demi-tour. Retour vers les Palais des Congrès. La fiche horaire relative à cet itinéraire est jointe à la présente délibération.

Les rotations auraient ainsi lieu, sur la base de cet itinéraire, toutes les 20 minutes, par les moyens de transport de la régie TUD, les mercredi et samedi matin, entre 8h30 et 12h30, à compter du 11 décembre 2019, pour une durée d'un an. Le service en question, serait gratuit.

Il est proposé :

D'APPROUVER la création temporaire de cette ligne de transport urbain,

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer les différents actes nécessaires à l'application de cette délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



EN PREFECTURE

Le 06/12/2019